



COMMUNIQUE DE PRESSE
21.09.2011

Mise à disposition de contraceptifs à partir du 1^{er} janvier 2012

Signature de la convention entre le Ministère de la Santé et la CNS

La mise à disposition de contraceptifs prévue par le programme gouvernemental et proposée dans le cadre de l'action «*Contraception – jeunes de moins de 25 ans*» a aujourd'hui fait l'objet de la signature d'une convention entre l'Etat et la Caisse nationale de santé.

D'après les recommandations de la Direction de la Santé, le Ministre de la Santé, Monsieur Mars Di Bartolomeo, a décidé *d'intensifier ses investissements* pour la mise en œuvre d'un plan national en faveur de la santé sexuelle et génésique de la population en ciblant plus particulièrement les jeunes.

Un des objectifs poursuivi par ce plan national vise la réduction du nombre des grossesses non désirées et le nombre des interruptions volontaires de grossesse par un accès aisé et éclairé à la contraception.

La présentation détaillée de la convention et du programme feront l'objet d'une conférence de presse que le Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale va organiser dans un avenir proche.

La convention entre l'Etat et la CNS, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012, a été signée ce mercredi dans le cadre d'une séance plénière du Comité directeur de la Caisse nationale de santé. Cette réunion fut la dernière présidée par Monsieur Jean-Marie Feider qui a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} octobre 2011. Jean-Marie Feider, à qui succédera Monsieur Paul Schmit, a été au service de diverses institutions sociales depuis plus de 37 ans.

A l'occasion de cette réunion, Monsieur Mars Di Bartolomeo, les membres du Comité directeur et de la direction générale ont tenu à faire leurs adieux au Président sortant tout en le remerciant pour ses loyaux services qu'il a prestés durant sa carrière, marquée surtout par l'institution de l'Union des Caisses de maladie à la suite de la loi réforme de 1992, la création de l'assurance dépendance en 1999 et finalement la fusion des caisses de maladie avec la fondation de la Caisse nationale de santé à partir de l'année 2009 et dont Monsieur Feider était devenu le premier Président.

Communiqué par le Ministère de la Santé et la Caisse nationale de santé
(Source : Département Communication, CNS)